



NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PND 2021-2025

Sommaire

I. Synthèse des défis majeurs	3
I.1. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie	3
I.2. La modernisation de l'économie par un accroissement de l'investissement privé	4
I.3 Le renforcement du financement de l'économie par l'approfondissement du système financier	5
I.4 Le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité	6
I.5 La croissance inclusive, créatrice d'emplois, réductrice de la pauvreté et des inégalités	7
I.6 La fourniture d'infrastructures de soutien à l'investissement.....	8
I.7 Le changement climatique et la préservation de l'environnement	8
I.8 Le renforcement de la consolidation de la paix et de la gouvernance dans toutes ses composantes	9
II. Fondements, Vision et Objectifs Stratégiques du PND 2021-2025.....	9
II.1. Fondements et Vision.....	9
II.2. Piliers et Orientations Stratégiques	11
III. Cadre macroéconomique	20
III.1. Hypothèses du cadrage macroéconomique	20
III.2. Stratégie de financement	22
III.3. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD).....	23
IV. Réformes clés et conditions de réussite de la mise en œuvre du PND.....	26
V. Cadre de gouvernance	27
Annexe : Indicateurs d'impacts du PND 2021-2025	29

Introduction

1. Le premier Plan National de Développement (PND) d'après crise, le PND 2012-2015 visait la stabilisation puis la relance de l'économie dans un environnement de paix retrouvée. Le second PND, couvrant la période 2016-2020, avait pour objectifs de consolider les acquis du précédent et d'accélérer la marche du pays vers l'émergence. Il visait la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation. Dans l'optique de renforcer l'inclusivité de la croissance, conformément aux grandes orientations de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire**, le Gouvernement a décidé de renforcer la cadence de la mise en œuvre du PND 2016-2020 en faveur des populations les plus vulnérables, à travers le Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv) sur la période 2019-2020.
2. Dans la perspective de poursuivre la transformation structurelle de l'économie et de hisser le pays au rang des émergents, le Gouvernement de Côte d'Ivoire, avec l'appui des partenaires au développement, a entrepris les réflexions stratégiques pour la préparation du PND 2021-2025.
3. Ces réflexions sont fondées sur la vision de développement à long terme issue de " **l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040**" qui s'énonce comme suit : « **la Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde** ». Elles sont également fondées sur la stratégie décennale "Côte d'Ivoire 2030". Elles s'alignent sur les priorités de développement internationales et régionales notamment les ODD et la vision 2063 de l'Union Africaine.
4. Le présent PND 2021-2025 est le fruit des concertations avec les populations sur le terrain, de l'exploitation des travaux d'études notamment l'analyse de la dynamique et des déterminants de la pauvreté entre 2015 et 2019 en Côte d'Ivoire (ENSEA 2020), l'émergence d'une classe moyenne en Côte d'Ivoire, l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle (MPD 2020), l'Examen multidimensionnel de l'OCDE (OCDE 2020), l'étude sur la transformation structurelle de l'économie ivoirienne (CAPEC 2020), le capital humain (Banque Mondiale 2020), le développement du secteur privé pour raffermir la croissance future et créer des emplois (Banque Mondiale 2020), la transformation numérique (Banque Mondiale 2020), les politiques sectorielles et les enseignements tirés de la mise en œuvre du PND 2016-2020, le Plan décennal Côte d'Ivoire 2030 (l'étude McKinsey sur les perspectives 2030), et l'Etude diagnostic industriel 2020 de l'ONUDI.
5. Le PND 2021-2025 est élaboré selon une approche participative impliquant tous les acteurs de la nation. Il s'agit notamment de : **(i) l'Administration ; (ii) les Collectivités décentralisées ; (iii) le Secteur privé ; (iv) les Partenaires Techniques et Financiers ; (v) la Société Civile et ; (vi) le Monde académique.**
6. L'élaboration du PND 2021-2025 tient compte de la Gestion axée sur les Résultats (GAR), de la Gestion des Risques et de la Durabilité environnementale. Elle est structurée en cinq principales étapes : (i) la définition de conditions préalables ; (ii) la réalisation du diagnostic stratégique ; (iii) l'élaboration de la stratégie de développement ; (iv) la validation du Plan et ; (v) l'organisation d'un groupe consultatif pour la mobilisation des financements.
7. La présente note a pour objet de faire le point des différents acquis techniques à savoir la synthèse des défis majeurs ; les fondements, la vision et les objectifs de la stratégie quinquennale ; le cadrage macroéconomique ; les réformes clés et conditions de réussite de la mise en œuvre ainsi que le cadre de gouvernance du PND 2021-2025.

I. Synthèse des défis majeurs

8. Le Diagnostic Stratégique du PND 2021-2025 a permis de noter des progrès économiques et sociaux remarquables. Toutefois, des choix stratégiques prioritaires sont nécessaires et plusieurs défis restent à relever en vue de maintenir sur la période 2021-2025, **une croissance économique forte (minimum 7%), équitable, inclusive, créatrice d'emplois, respectueuse du genre et de l'environnement** à travers l'accroissement substantiel du taux d'investissement privé (25-30%).
9. A cet égard, les défis majeurs que le Gouvernement devra adresser s'articulent autour des huit (08) grandes priorités suivantes : (i) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie ; (ii) l'accroissement de l'investissement privé ; (iii) le renforcement du financement de l'économie par l'approfondissement du système financier ; (iv) le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité ; (v) le renforcement du système de protection sociale, y compris des aides directes monétaires, pour mieux résister aux chocs ; (vi) la fourniture d'infrastructures de soutien à l'investissement ; (vii) la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement et ; (viii) la consolidation de la paix et le renforcement de la gouvernance dans toute sa composante.

I.1. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie

10. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie passe par la mise en œuvre d'une politique industrielle efficace favorable au développement des chaînes de valeur inclusives et régionales, ainsi que par la création et la diffusion des gains de productivité dans tous les secteurs de l'économie. En effet, la mise en œuvre des deux (02) plans quinquennaux a permis à la Côte d'Ivoire de maintenir une trajectoire de croissance soutenue avec un accroissement significatif du PIB réel.
11. Cette performance s'est matérialisée, d'une part par le doublement du revenu par habitant sur la période, passant de 1 220 dollars US en 2011 à 2 286,8 dollars US en 2020. D'autre part elle s'est traduite par une amorce de changement de la structure de la production sur la période 2012-2018, marquée par une baisse de la contribution du secteur primaire au PIB de 22,2% à 19,8%, celle du secteur secondaire de 20,8% à 31,2% tandis que la part du secteur tertiaire se situait de 52% à 46,2% du PIB sur la même période.
12. Cependant, la transformation structurelle de l'économie ainsi constatée est faible et fragile. L'économie ivoirienne reste largement tributaire du secteur primaire, des aléas climatiques et des prix des matières premières. En effet, le taux de transformation des principaux produits agricoles demeure encore faible. Par exemple, la Côte d'Ivoire ne transforme que 12% et 33% respectivement de ses productions d'anacarde et de cacao, alors qu'elle est le leader mondial de la production de ces produits.
13. Au total, l'accélération de la transformation structurelle de l'économie passera par : (i) le renforcement en infrastructures structurantes pour soutenir le développement industriel notamment en matières d'énergie, de routes, de zones industrielles aménagées ; (ii) le renforcement de la compétitivité des entreprises du secteur industriel ; (iii) le développement numérique à grande échelle visant la réduction du retard technologique ; (iv) l'accroissement du taux de transformation locale des principales matières premières d'exportation ; (v) l'identification et le développement des grappes industrielles et ; (vi) l'accroissement la diversification de la production manufacturière.

I.2. L'accroissement des investissements privés et le renforcement de leur qualité

14. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie requiert une modernisation de cette économie qui passe par un accroissement des investissements privés.
15. L'analyse des sources de la croissance, à moyen et long termes, sur la période 1997-2019, confirme que la croissance économique a été particulièrement extensive, tirée par le grand volume des facteurs (capital public et privé) plutôt que par leur plus grande productivité. En particulier, on note que le capital physique public (1,8%) et, dans une moindre mesure, le capital privé (1,1%) ont été les principaux déterminants de la croissance du PIB en Côte d'Ivoire (2,9% en moyenne sur la période).
16. La Côte d'Ivoire à travers un ensemble de réformes au niveau du climat des affaires a amélioré le taux d'investissements privés, avec un attrait important des investissements directs étrangers de l'ordre de 1,4% du PIB.
17. Toutefois, les IDE en Côte d'Ivoire demeurent bas (moins de 2%) comparativement à ceux de l'Afrique subsaharienne et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ainsi, les IDE restent encore à un niveau marginal, stagnant et largement en-deçà de ceux de la Malaisie et de la Corée du Sud (une moyenne de 3-4%). Au-delà de la faiblesse du volume des IDE, on note que son allocation sectorielle est défavorable aux secteurs porteurs de croissance.
18. Par ailleurs, il ressort un accroissement des investissements productifs qui se sont établis à 20% du PIB en 2018, dont 14% imputable au secteur privé. Cette performance reste cependant insuffisante pour insuffler une modernisation marquée de l'économie.
19. En effet, alors que sur la période 1995-2018, le Ghana est passé de 123ème à la 103ème place sur l'indice de complexité économique et la Malaisie de la 96ème à la 26ème place, la Côte d'Ivoire perd neuf (09) places en passant de la 101ème à la 110ème place. Cette faible complexification de l'économie ivoirienne risque d'étioler le sentier de croissance et la maintenir sur un rythme modéré si le niveau d'accumulation du capital productif ne s'accroît et ne favorise pas une diversification suffisante de l'économie et du panier des exportations. En effet, les pays qui projettent avoir un taux de croissance supérieur à 7%, à l'instar du Vietnam ou de la Malaisie, ont un niveau d'investissement supérieur à 30% du PIB.
20. Au-delà de la relative faiblesse du niveau d'investissement, on note, également, la faiblesse du capital physique. Cette faiblesse de l'investissement privé est imputable aux contraintes de financement, notamment celles liées à **la faiblesse de l'épargne, des crédits à l'économie et de l'investissement direct étranger.**
21. En outre, les investissements ne sont pas suffisamment orientés dans les secteurs qui contribuent le plus à la transformation économique et à la création d'emplois. A titre illustratif, sur la période 2012-2018, le taux d'investissement privé est de 2% à peine dans l'agriculture ivoirienne avec moins de 1% dans l'agriculture vivrière, et 3% dans l'agriculture d'exportation, alors que le secteur agricole contribue à 22% du PIB. Le taux d'investissement privé est aussi faible dans l'industrie manufacturière (13% environ) qui est pourtant un secteur à haute intensité technologique comme dans la plupart des économies émergentes.
22. En effet, la Côte d'Ivoire continue d'utiliser des technologies et méthodes de production primaires et vétustes ; ce qui constitue la principale cause des faibles rendements et des problèmes persistants de capacités de production et de qualité des produits, notamment dans l'agriculture et l'industrie manufacturière.

23. Cette faiblesse de la complexification de l'économie se justifie particulièrement par une concentration des flux d'investissements dans un nombre limité de secteurs fortement capitalistiques, les mines, l'agro-industrie, la cimenterie et l'électricité, au détriment de secteurs à fort potentiel d'emplois comme l'agriculture (+2% du PIB) et le secteur manufacturier (dans son ensemble, +13% du PIB). La faible diversification de l'économie ivoirienne est aussi liée à une capacité d'innovation limitée et une faible interactivité (accompagnement) avec le secteur privé, entraînant une faiblesse de compétitivité. Il est indispensable de s'attaquer à ces contraintes structurelles (faiblesse du capital productif, faible capacité d'innovation et faible compétitivité) en vue de constituer un stock de capital privé et d'infrastructures productives pour la mutation profonde de l'économie et de la société ivoirienne.
24. En définitive, la densification du tissu industriel passera par : (i) le renforcement du financement des PME ; (ii) la mobilisation accrue des investissements directs étrangers et nationaux vers les secteurs à fort potentiel de croissance ; (iii) la mise en œuvre des réformes visant une amélioration accrue de l'environnement des affaires ; (iv) le développement de la culture et de l'esprit entrepreneurial ; (v) le renforcement du dispositif statistique sur le secteur privé (Investissements privés, PME...); (vi) le renforcement du dialogue Etat-Secteur Privé ; (viii) le renforcement de la compétitivité globale nationale ; (vii) la poursuite du programme national de création d'incubateurs et ; (viii) le renforcement des capacités d'action des structures d'assistance et d'accompagnement des entreprises (aux plans humain, matériel et financier) nationales.

1.3 Le renforcement du financement de l'économie par l'approfondissement du système financier

25. L'insuffisance des investissements privés se justifierait par un faible financement du secteur privé. Malgré l'accroissement du niveau de crédit à l'économie, la contribution du crédit à la formation du PIB demeure encore faible (35% du PIB) par rapport aux pays d'aspiration (105% du PIB). Ces crédits pour la plupart, de court terme et orientés vers le secteur tertiaire, ne sont pas de nature à changer la structure de production de la Côte d'Ivoire, surtout dans un contexte de détérioration des termes de l'échange et de recours limité au marché financier.
26. Il est admis que le faible développement du système financier constitue une entrave majeure à la mobilisation des financements de l'investissement privé, à la productivité des facteurs et à la croissance soutenue. Toutefois, en Côte d'Ivoire, si le crédit au secteur privé a fortement progressé sur la période ; son niveau demeure en dessous de la moyenne subsaharienne.
27. En effet, le crédit moyen alloué au secteur privé, en Côte d'Ivoire, est très faible et sa répartition sectorielle est très défavorable aux secteurs porteurs de croissance inclusive.
28. En outre, l'allocation sectorielle du crédit n'est pas en faveur du secteur agricole et des secteurs échangés. En effet, l'agriculture vivrière qui compte pour plus de 10% du PIB ne reçoit qu'une part infime du crédit à l'économie. L'agriculture de rente (11% du PIB et 28,3% des exportations) ne reçoit que 6,2% du crédit tandis que l'industrie manufacturière qui compte pour 14,8% du PIB reçoit 33% du crédit. Ce dernier secteur qui est le moteur principal de la transformation structurelle est plus favorable au crédit à court et à moyen terme et très défavorable au crédit à long terme.
29. Cette situation contraint les opérateurs à compter sur leurs fonds propres pour financer l'investissement. Ainsi, la faiblesse de ces ressources explique celles des

investissements, des technologies et la stagnation de la transformation structurelle de l'économie.

30. Il apparaît nécessaire de relever le défi du financement par : (i) le renforcement de la pénétration des crédits au regard du niveau de l'activité économique que connaît le pays ; (ii) la stimulation des activités sur les marchés des capitaux et de gestion d'actifs ; (iii) l'amélioration de l'inclusion financière et la mobilisation des dépôts ; (iv) la couverture des TPE/PME par le secteur bancaire (offre produits adaptés, instruments de gestion du risque) ; (v) le développement du marché de l'assurance ; (vi) l'élargissement de la base d'emprunteurs du secteur bancaire ; (vii) la capitalisation des banques dans les limites du ratio réglementaire ; (viii) le renforcement de l'infrastructure de marché de base ; (ix) l'amélioration du recours au bureau crédit et ; (x) l'amélioration du système juridique des garanties. Ces actions devront être soutenues par un cadre réglementaire adéquat, qui favoriserait la mise en place d'un mécanisme durable de mobilisation de l'épargne intérieure et d'attrait des capitaux étrangers.
31. En définitive, les principaux obstacles au développement du secteur financier sont : (i) la faible mobilisation des dépôts ; (ii) la faible inclusion financière ; (iii) l'absence d'infrastructure d'information sur la solvabilité ; (iv) l'absence de développement des marchés des capitaux et ; (v) la disponibilité limitée de services financiers numériques.

I.4 Le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité

32. L'analyse des sources de la croissance révèle que le capital humain a une contribution moyenne négative de -0,6% entre 2012 et 2019. Cette situation s'explique par la problématique de l'emploi notamment la prévalence du sous-emploi et de la dominance de l'emploi informel fortement caractérisés par la faible productivité des travailleurs. Elle est, également, imputable à l'inadéquation formation-emploi. Cela révèle la nécessité des efforts à consentir davantage afin de doter l'économie d'un capital humain de qualité et performant.
33. Relever le défi de l'amélioration de la productivité en Côte d'Ivoire requiert de s'attaquer obstinément à la question du faible niveau du capital humain. En effet, malgré les efforts importants des dernières années, la performance de la Côte d'Ivoire en matière d'éducation et de santé demeure faible. Alors que le niveau moyen d'années de scolarisation en Côte d'Ivoire en 2019, est de l'ordre de 7 ans, celui des pays Asiatiques est en moyenne de 12 ans. Il se pose également le crucial problème de l'apprentissage ou de la qualité de l'éducation ainsi que celui de l'adéquation entre compétences existantes et besoins du système productif. Dans le domaine de la santé, quoique la Côte d'Ivoire soit une des économies à forte croissance dans le monde en 2019, elle connaît l'un des plus faibles résultats sanitaires. L'espérance de vie à la naissance est de 57 ans, le 5ème plus faible au monde.
34. L'Indice du Capital humain de la Côte d'Ivoire est de 0,38 contre 0,4 pour l'Afrique subsaharienne et 0,57 pour la moyenne mondiale en 2020. Le capital humain reste faible en comparaison avec les pays pairs. Un enfant né en Côte d'Ivoire en 2020 sera productif à 38% de ce qu'il aurait pu être s'il avait bénéficié de systèmes de santé et d'éducation performants. L'Indice du Capital humain relève les faibles performances des systèmes éducatifs, sanitaire et de protection sociale.

Tableau 1 : Comparaison de l'indice de capital humain

Pays	Valeur de l'ICH	Probabilité de survie à l'âge de 5 ans	Nombre d'années de scolarisation espérées
Ethiopie	0,38	0,94	7,8
Côte d'Ivoire	0,38	0,92	8,1
Ghana	0,45	0,95	12,1
Maroc	0,49	0,98	10,4
Kenya	0,55	0,96	11,6
Malaisie	0,63	0,99	12,5

Source : Rapport ICH de la Banque Mondiale (2020)

35. Les projections de la Banque Mondiale indiquent que la crise sanitaire de la COVID-19 est susceptible d'étioler les progrès réalisés depuis 2012. Ce résultat révèle la nécessité de hisser le niveau d'éducation et de la santé vers celui des nations de comparaison comme le Kenya. Il faudra ainsi faire passer la probabilité de survie à l'âge de 5 ans de 0,92 à 0,99, le nombre d'années de scolarisation espérée de 8,1 années (secondaire premier cycle) en 2020 à 13 ans (secondaire second cycle) d'ici à 2025.
36. Le défi du renforcement de la qualité du capital humain et de sa productivité pourra être relevé par : (i) l'amélioration de la qualité de l'éducation ; (ii) l'amélioration de l'accès de tous les enfants à une éducation de qualité, (ii) l'équité du système, notamment entre filles et garçons, pauvres et non pauvres, zones urbaines et zones rurales ; (iii) le renforcement de l'efficacité interne et externe du système éducation-formation ; (iv) l'adéquation formation-emploi ; (v) l'optimisation de la subvention aux établissements privés du secondaire ; (vi) la réduction de l'analphabétisme et ; (vii) l'amélioration de la gouvernance du système éducatif.
37. Par ailleurs, les défis relatifs au secteur de la santé portent sur : (i) le renforcement du cadre de gouvernance par le développement de cadres formels de planification et de suivi-évaluation ; (ii) l'accroissement des dépenses en santé; (iii) le renforcement du déploiement de ressources humaines qualifiées au niveau des centres de santé primaires ; (iv) le renforcement de l'accessibilité aux services de prévention et de prise en charge par un personnel qualifié et aux soins de santé de qualité et ; (v) l'adoption de pratiques sanitaires adéquates.

1.5 La croissance inclusive, créatrice d'emplois, réductrice de la pauvreté et des inégalités

38. La Côte d'Ivoire a fait d'énormes progrès en matière de réduction de la pauvreté et de redistribution des fruits de la décennie de croissance économique. Toutefois, des défis subsistent en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, et en matière de protection sociale.
39. La forte croissance du PIB enregistrée au cours de la décennie a permis d'infléchir la pauvreté et les inégalités. Le taux de pauvreté est passé de 48,9% en 2008, à 44,4% en 2015, puis à 39,4% en 2018 et est projeté à environ 35% en 2020. Le taux de pauvreté subjective est de 64,2% en 2015 contre 41,3% en 2019 ; avec pour corolaire une baisse des inégalités comme le montre l'indice de Gini qui est passé de 0,500 en 2002 à 0,365 en 2019. Cependant, seulement 60% de la population a participé au marché du travail entre 2012 et 2020, contre 76% et 83% respectivement pour la Chine et le Vietnam, laissant une large proportion de la population active dans le secteur informel ou en situation de sous-emploi. La capacité de création de richesse

sensée infléchir la pauvreté quant à elle est demeurée faible (-0.44) par rapport à des pays émergents comme le Vietnam (-1,4) et la Malaisie (-1,7). La stratégie quinquennale devrait permettre de réduire les inégalités de revenus et les inégalités spatiales.

40. Dans le domaine de la protection sociale, la Côte d'Ivoire a fait des progrès grâce à un ensemble de réformes et d'intervention contenu dans le programme social du gouvernement. L'instauration de la couverture maladie universelle, la mise en place de filets sociaux et la réponse vigoureuse en direction des couches vulnérables face à la crise sanitaire ont contribué à réduire la vulnérabilité des couches fragiles. Le renforcement du système de protection social doit intégrer la mise en place d'un système de réponses efficaces contre les chocs asymétriques.
41. Au total, à l'effet de renforcer le système de protection sociale nationale, il sera opportun de procéder : (i) à la résorption des inégalités de genre sur le marché du travail ; (ii) au renforcement de l'accès aux services sociaux de base sur toute l'étendue du territoire en particulier dans les régions les plus pauvres et ; (iii) à l'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes à des emplois décents.

I.6 La fourniture d'infrastructures de soutien à l'investissement

42. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie passera par la réduction significative des coûts des facteurs ; toute chose qui nécessitera la mise en place d'un ensemble d'infrastructures physique et immatérielle de soutien à l'investissement. Il faudrait à cet effet, relever les défis : (i) du renforcement de la dotation du pays en infrastructures structurantes pour soutenir le développement industriel ; (ii) du développement numérique à grande échelle visant la réduction du retard technologique ; (iii) de l'accroissement d'infrastructures de soutien à la croissance notamment en matière d'énergie qui passe par le renforcement de l'accessibilité à l'énergie de qualité à tous les acteurs, en augmentant la production et réduisant les coûts des facteurs de production et ; (iv) de l'intégration régionale et du rayonnement du pays sur la scène internationale ; (v) de l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale à travers une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales pour un accroissement substantiel des parts de marché.

I.7 Le changement climatique et la préservation de l'environnement

43. En vue d'atténuer les effets du changement climatique par la promotion de l'économie verte , les défis portent sur : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur de l'environnement pour promouvoir le développement durable; (ii) le développement d'une conscience citoyenne en matière d'environnement; à travers l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité; (iii) l'intégration du développement durable dans les politiques et les stratégies; (iv) le renforcement de la lutte contre les effets des changements climatiques en vue d'une amélioration de la résilience des populations. L'ensemble de ses interventions devrait permettre de freiner la dégradation des ressources et écosystèmes naturels et la préservation de la biodiversité.

I.8 Le renforcement de la consolidation de la paix et de la gouvernance dans toutes ses composantes

44. La gouvernance dans toutes ses composantes (politique et institutionnelle, sécuritaire, judiciaire, administrative et économique) sera un élément catalyseur de la dynamique économique soutenue recherchée. La relation entre la qualité de la gouvernance et le développement économique a été mise en exergue dans bon nombre de travaux de recherche. L'expérience de pays émergents comme la Malaisie montre la nécessité de transcender les clivages ethniques, de consolider la paix et la stabilité, de rationaliser les dépenses publiques, de définir des méthodes et des procédures qui garantissent la transparence et la reddition de compte, d'assurer l'équilibre entre les régions et de promouvoir un type de citoyen modèle favorable à la transformation de l'économie. Cela exige d'agir efficacement sur :
- Le renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle par la consolidation de la paix, la cohésion sociale et la réconciliation ;
 - Le renforcement de la coordination et du pilotage stratégique de la conception et de la mise en œuvre des politiques de développement, de l'appareil statistique et le renforcement du cadre institutionnel favorisant la synergie d'actions entre les acteurs étatiques ;
 - Le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, la préservation de l'intégrité du territoire national et la lutte contre le terrorisme ;
 - La modernisation du système judiciaire et l'amélioration de l'accès aux services judiciaires, la régulation des institutions judiciaires et le renforcement de la lutte contre la fraude et la corruption ;
 - Le renforcement de la modernisation de l'Etat et l'accélération de la transformation digitale de l'administration ;
 - Le renforcement de l'efficacité et l'efficience de la dépense publique et de la mobilisation des ressources intérieures par l'optimisation du potentiel fiscal ainsi que le renforcement de la gestion optimale de la dette publique et ;
 - L'accélération du processus de décentralisation et le renforcement du développement régional à travers un aménagement harmonieux et équilibré du territoire par la création de pôles économiques compétitifs intégrés pour un développement urbain et rural.
45. Pour tenir ce défi majeur, il est indispensable de renforcer la conscience citoyenne et la promotion de la transparence et de la méritocratie à tous les niveaux de décision et dans tous les secteurs de l'économie.

II. Fondements, Vision et Objectifs Stratégiques du PND 2021-2025

II.1. Fondements et Vision

46. Le PND 2021-2025, en plus d'un alignement sur les priorités de développement internationales et régionales notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision 2063 de l'Union Africaine, est fondé sur les visions de développement à long terme issues de : (i) l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 (ENP CI-2040) et ; (ii) du Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030 (PS CI-2030).
47. Le PND 2021-2025 ambitionne de lever les obstacles résiduels à la transformation structurelle de l'économie amorcée avec la mise en œuvre des précédents Plans de Développement.

48. Le programme Présidentiel qui invite à bâtir « Une Côte d'Ivoire meilleure, Une Côte d'Ivoire Solidaire » constitue le premier fondement du PND 2021-2025. Il ambitionne d'accélérer la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire vers son achèvement à l'horizon 2030 avec une participation plus importante de toutes les forces vives de la Nation avançant ensemble en rang serré vers une croissance plus inclusive.
49. Pour rappel, la vision de l'ENP CI-2040 s'énonce comme suit : « La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ». Elle repose sur quatre piliers : (i) la Côte d'Ivoire, puissance industrielle ; (ii) la Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité culturelle ; (iii) la Côte d'Ivoire, une nation démocratique et ; (iv) la Côte d'Ivoire, ouverte sur le monde.
50. Quant à la vision du PS CI-2030, l'objectif est de « Garantir une croissance soutenable et inclusive à horizon 2030 ». Elle est bâtie sur huit (8) piliers : (i) stimuler la croissance par la transformation structurelle de l'économie ; (ii) renforcer les fondations humaines du développement économique et social ; (iii) renforcer le capital physique et les acteurs privés ; (iv) Promouvoir l'inclusion et le développement social ; (v) Promouvoir un développement durable et équilibré, étendu à toutes les régions (vi) renforcer la gouvernance dans ses dimensions classiques - politique, sécuritaire et judiciaire ; (vii) transformer radicalement l'Etat afin d'accroître son aptitude à conduire avec efficacité la transformation structurelle de l'économie et de la société ivoiriennes ; (viii) transformer radicalement la culture et les pratiques au sein de l'administration et des institutions privées, pour conscientiser davantage les Ivoiriens et favoriser les valeurs et les attitudes qui sont propices au développement. Ainsi, la vision du PND 2021-2025 est de placer l'Ivoirien au cœur du développement économique et social de son pays. Elle s'appuie sur une approche volontariste et inclusive pour conduire la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire au terme de la décennie.
51. La stratégie décennale ambitionne de s'assurer qu'à l'horizon 2030, l'économie ivoirienne est structurellement transformée - modernisée et industrialisée, et que le peuple ivoirien est largement affranchi de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité, et qu'il ait accédé à la qualité de vie à laquelle il aspire. En particulier, la vision 2030 est articulée autour de deux domaines majeurs :
52. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie et de de la société comme base d'un développement inclusif qui place l'homme et la femme au centre (de quoi) - acteur et bénéficiaire - du développement ;
53. L'accélération de la transformation structurelle et culturelle de l'administration et la bonne gouvernance, afin d'orchestrer et piloter efficacement le développement économique et social, et d'insuffler aux ivoiriens -une culture et des valeurs de probité propices au développement inclusif du pays.
54. En d'autres termes, la transformation structurelle envisagée dans le PS CI 2030 devra se traduire de façon concrète par l'émergence d'une classe moyenne jouissant de revenus adéquats et bénéficiant des services publics économiques et sociaux essentiels qui assurent le confort et la qualité de la vie.
55. Placer l'humain au cœur des préoccupations et programmes du développement signifie en premier lieu outiller tous les ivoiriens à contribuer à la croissance économique - comme agriculteurs modernes, salariés ou entrepreneurs, afin qu'ils puissent en tirer des revenus adéquats qui leur permettent de se prendre en charge dans la plus grande dignité, et d'assumer pleinement leurs responsabilités dans leurs familles, leurs communautés et envers la nation. Cela signifie concrètement un meilleur accès de tous aux actifs productifs - la terre, l'éducation, la santé, l'habitat, l'eau, et aux infrastructures.

56. Placer l'humain au cœur des préoccupations et programmes de développement signifie en second lieu promouvoir un Etat Empathique, qui accorde une attention accentuée et soutenue à tous, particulièrement aux plus défavorisés et aux plus démunies, et qui entretient un système de solidarité sociale où tous jouissent d'un minimum de couverture contre les chocs - sanitaires tels que la pandémie de la Covid-19, sécuritaires, économiques et environnementaux.
57. Enfin, placer l'humain au cœur du développement signifie la promotion d'un Etat Diligent et Efficace, qui, tout en développant et libéralisant les marchés et exploitant activement et judicieusement les opportunités régionales et globales, orchestre et pilote tout le processus de développement, et maximise les bénéfices de ses interventions pour les opérateurs, les populations, et pour le rayonnement du pays.
58. La stratégie décennale, sur laquelle repose le PND 2021-2025, est articulée autour de deux axes stratégiques majeurs : (i) la Stratégie de Transformation Economique et Sociale et ; (ii) la Stratégie de Transformation structurelle et culturelle de l'Administration et la promotion de la bonne Gouvernance.
59. Pour le premier axe prioritaire de la nouvelle vision, à savoir la transformation économique et sociale du pays, il est proposé quatre sous-ensembles de stratégies et programmes visant respectivement à : (i) promouvoir une croissance forte et inclusive à travers la transformation structurelle approfondie de l'économie ; (ii) améliorer la compétitivité de l'ensemble de l'économie et l'offre des services publics essentiels ; (iii) renforcer l'inclusion et la solidarité nationale pour un développement économique et social équilibré dont les fruits sont équitablement partagés par toutes les couches sociales et; (iv) étendre le développement dans tous ces aspects - économiques, social et en termes de gouvernance - à l'ensemble du territoire national et des départements.
60. **Pour le second axe prioritaire, à savoir la transformation structurelle et culturelle de l'Administration et la promotion de la bonne gouvernance, un ensemble de programmes et actions pour une véritable révolution en termes de gouvernance, à travers le renforcement des institutions et la promotion de valeurs, cultures et pratiques propices au développement est proposé. Il s'agit de deux programmes majeurs visant respectivement à : (i) promouvoir un Etat Chef d'Orchestre, clairvoyant, proactif et empathique, doté d'une administration proactive, diligente et efficiente, qui organise le secteur productif, désigne des secteurs et champions pour la transformation économique, et accompagne le secteur privé national, dont les paysans et les PME/PMI, dans cet élan, et qui est organisé pour bien planifier, exécuter et réaliser et ; (ii) promouvoir une culture et des valeurs qui sont propices au développement, au sein de l'administration publique, des structures privées et des institutions non-gouvernementales, dans les lieux de travail et de culte, dans les associations et parmi les citoyens, en orchestrant une vraie transformation culturelle à partir du système éducatif. ,**

II.2. Piliers et Orientations Stratégiques

61. **Dans l'optique d'une« Accélération de la marche vers l'émergence à travers l'industrialisation de l'économie et une meilleure répartition des fruits de la croissance », en conformité avec les documents de l'ENP CI-2040 et du PS CI-2030, l'impact escompté du PND 2021-2025 s'intitule comme suit : la compétitivité de l'économie ivoirienne, soutenue par une bonne gouvernance, assure un bien-être des populations dans l'équité.**
62. **Ce plan est structuré autour des six (06) piliers suivants :**

Pilier 1 : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes, à travers une attention publique soutenue et un partenariat intensifié avec le secteur privé, qui permettent d'accroître les investissements dans les secteurs porteurs de croissance et générateurs d'emplois décents et de revenus.

Pilier 2 : Développement du capital humain et promotion de l'emploi, notamment en assurant une éducation adéquate à tous les ivoiriens et aux jeunes en particulier afin de mieux les outiller à absorber les technologies modernes, à contribuer à la croissance, à l'emploi et ainsi à rehausser les revenus et améliorer les conditions de vie. Cela signifie également préserver le capital humain pour en assurer la longévité grâce aux politiques de santé et de protection sociale.

Pilier 3 : Développement du secteur privé et de l'investissement, afin d'améliorer la compétitivité générale de l'économie. Il s'agit notamment des stratégies et programmes de promotion du secteur et de l'investissement privés, de développement des finances et des infrastructures, de renforcement du climat des affaires et d'élargissement des marchés intérieur, régional et international pour accroître le commerce et l'investissement.

Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, en favorisant la participation de tous au développement économique et en améliorant l'accès de tous aux services économiques et sociaux essentiels. Une attention particulière sera accordée aux personnes les plus vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, personnes âgées, etc.).

Pilier 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique, par l'aménagement optimal de l'ensemble du territoire et la valorisation économique des potentialités des régions, avec un équilibrage entre les régions, les villes et les campagnes. Ce pilier prend également en compte la protection de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine naturel et l'exploitation écologique des ressources naturelles, dans l'optique du respect de la nature, de la lutte contre le réchauffement climatique et du développement durable.

Pilier 6 : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle, pour consolider la paix, assurer la sécurité, la justice et la concorde sociale. L'Etat devra jouer un rôle plus actif pour assurer le développement des services publics économiques et sociaux, et renforcer le processus de planification, programmation, budgétisation, exécution et suivi-évaluation des programmes de développement. Le Plan vise également à transformer la culture et les pratiques au sein de l'administration et des institutions privées, pour développer des valeurs et des attitudes propices à la transformation sociale et au développement économique. Il s'agit de rehausser le niveau de conscience nationale et sociale grâce à une vraie transformation culturelle, ancrée dans le système éducatif ainsi que dans l'administration publique et dans les lieux privés de travail et de culte, les associations et les institutions non gouvernementales.

63. Pour ce faire, l'objectif global du PND 2021-2025, est de réaliser la transformation économique et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Plus spécifiquement, il s'agira de : (i) développer l'industrie nationale pour en faire un moteur de l'économie et un pourvoyeur d'emplois décents ; (ii) assurer une

meilleure productivité des facteurs, en particulier du capital humain, permettant une création de richesse harmonieuse sur l'ensemble du territoire et ; (iii) renforcer la Gouvernance de l'Etat en vue d'accompagner le secteur privé dans un processus de développement qui ne laisse personne de côté.

64. Sur le plan économique, le taux annuel moyen de croissance économique devra passer de **5,9% sur la période 2016-2020 à 7,65%** sur la période 2021-2025 porté principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. La stabilité du cadre macroéconomique sera consolidée avec un déficit budgétaire qui devrait passer de 5,5% du PIB en 2021 à moins de 3,0% du PIB à partir de 2024. L'inflation serait conforme à la norme communautaire et le déficit courant serait contenu largement en dessous de 5% du PIB sur la période 2021-2025. Au niveau social, le revenu par tête devra doubler entre 2020 et 2030 en passant de 1 736 à 3 472 dollars US. Il devrait atteindre 2 240 dollars US en 2025. L'économie devrait créer 5 millions d'emplois de 2021 à 2025.
65. A l'effet de garantir un développement économique et social harmonieux, la stratégie quinquennale entend également réduire considérablement le taux de pauvreté en le ramenant à 30% en 2025 et à moins de 20% en 2030 contre 39,4% en 2018. Dans ce cadre, cette stratégie mettra l'accent sur : (i) la création d'emplois productifs, décents et durables pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler, avec un accent en particulier sur les jeunes et les personnes en situation de handicap ; (ii) la création d'activités génératrices de revenus au profit des populations, notamment les plus vulnérables. Cela devra faire baisser considérablement le taux d'emploi informel qui se situe à 89,2% en 2019.
66. Afin de concrétiser la vision et les objectifs du PND 2021-2025, un ensemble de stratégies macroéconomiques et sectorielles assorties de programmes majeurs et des actions phares est décliné.
67. **La stratégie de développement industrielle** : Le secteur de l'industrie constitue l'un des secteurs clés capables d'accélérer le processus de transformation structurelle de la Côte d'Ivoire. Afin d'améliorer significativement la productivité et la compétitivité des entreprises du secteur, la politique d'industrialisation devrait conduire au renforcement de la base industrielle du pays, à la revalorisation du potentiel des industries extractives et à la mise à niveau des accélérateurs de croissance ainsi qu'au développement des grappes industrielles, au regard des atouts en termes de compétitivité du pays.
68. Cette stratégie passera également par le développement des infrastructures industrielles, notamment des Zones Industrielles Intégrées (Z2I) répondant aux standards internationaux et réparties harmonieusement sur le territoire national en fonction des potentialités économiques locales, notamment de la disponibilité des ressources en eaux. A ce titre, il s'agira notamment de procéder, pour un investissement de plus de 1 210 millions USD, à la réhabilitation des zones industrielles de Koumassi (120 ha) ; de Vridi (120 ha) et de Yopougon (469 ha) ainsi qu'à l'aménagement des Zones Industrielles d'Akoupé-Zeudji (940 ha) ; de Bonoua (334 ha) ; d'Assouba (50 ha) ; d'Adzopé (30 ha) ; de San-Pedro (500 ha) ; de Yamoussoukro (750 ha) ; de Bouaké (150 ha) ; de Séguéla (15 ha) ; de Bondoukou (15 ha) et de Korhogo (28 ha), etc.
69. La mise en œuvre réussie de cette politique se fera à travers un Etat promoteur et organisateur du secteur privé, notamment par la création de champions nationaux dans les grappes industrielles et leur connexion aux réseaux extérieurs pour accroître l'investissement étranger dans le secteur de l'industrie. Cette stratégie repose également sur : (i) la mise en place d'une nouvelle entité pour la gestion et le développement des infrastructures industrielles, fusionnant l'Agence de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et le Fonds de

Développement des Infrastructures Industrielles (FODI), placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Industrie ; (ii) la création d'un Fonds d'Investissement et de Développement Industriel (FIDI) mixte Etat-Secteur Privé, pour une enveloppe de 1 000 milliards de FCFA sur 5 ans ; (iii) la mise en place d'un Bureau d'Exécution de la Stratégie de Développement Industriel Inclusif et Durable, sous la tutelle du Ministère en charge de l'Industrie ; (iv) le renforcement de l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI) pour promouvoir la compétitivité dans les filières industrielles ciblées et la politique de « contenu local (local content) » ; (v) la restructuration et le renforcement des structures d'appui à l'industrialisation, notamment la société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), Côte d'Ivoire engineering et le Centre de Démonstration et de promotion des Technologies (CDT), en vue de promouvoir l'innovation technologique, avec la mise à disposition de prototypes au profit d'unités de fabrication industrielle locales d'équipements et de pièces de rechange ; (vi) la restructuration de l'Office Ivoirien de Propriété Intellectuelle (OIPI) pour renforcer la promotion de la protection des marques, noms commerciaux et brevets dans l'industrie et ; (vii) la création d'Instituts de Formation aux Métiers Industriels (IFMI).

70. Faisant suite à l'analyse-diagnostique des potentialités du secteur industriel de la Côte d'Ivoire, des secteurs prioritaires tenant compte des atouts économiques régionaux ont été identifiés et regroupés en sept (7) grappes industrielles (clusters). Il s'agit des clusters suivants : **agro-industrie ; chimie et plasturgie ; matériaux de construction, d'ameublement et d'équipement ; industrie pharmaceutique ; textile (vestimentaire et ameublement) et accessoires ; emballage et ; fabrication de pièces détachées, assemblage de véhicules de spécialité.**
71. De plus, le plan décennal Côte d'Ivoire 2030 identifie des niches de croissance concentrées dans les grappes suivantes (v) économie numérique ; (i) tourisme et hôtellerie ; (ii) mines ; et (iii) hydrocarbures.
72. La Côte d'Ivoire dispose en effet d'un potentiel de création de valeur ajoutée dans de nombreux secteurs de l'agro-industrie et de l'industrie manufacturière légère. En ce qui concerne l'agro-industrie, les secteurs prioritaires pour la diversification et l'augmentation de la valeur ajoutée intérieure pourraient être : **le cacao, le café, la noix de cajou, le coton, l'horticulture (mangue, ananas, banane dessert, etc.), le caoutchouc et l'huile de palme.** Dans la manufacture, les produits prioritaires identifiés sont : **les produits cosmétiques, le caoutchouc, les produits pharmaceutiques, le textile et les matériaux de construction.**
73. La Côte d'Ivoire prévoit également de renforcer ses capacités techniques pour développer les secteurs de moyenne et haute technologie pour une croissance à long terme à savoir **les industries pharmaceutiques, électroniques et automobiles.** Par ailleurs, des niches de croissance concentrées sur l'économie numérique et l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que l'industrie des arts et autres industries culturelles et créatives seront exploitées.
74. Toutefois, des actions transversales importantes sont nécessaires afin d'assurer la viabilité de la stratégie de développement des grappes industrielles et de générer des effets catalytiques pour accélérer l'industrialisation. Il s'agit notamment : (i) de la formation pour une mise à disposition de ressources humaines (quantité, qualité) en adéquation avec les besoins de l'industrialisation de l'économie et de la création d'Instituts de Formation aux Métiers Industriels (IFMI) tenant compte des compétences régionales ; (ii) du financement et de l'investissement par la gestion optimale des fonds industriels et la promotion de l'industrie ivoirienne à travers l'organisation de foires, de salons et de symposiums ; (iii) du climat des affaires amélioré pour faciliter l'accessibilité aux moyens de production - finance, capital humain, et aux marchés dans les secteurs industriels clés et ; (iv) du développement

des chaînes de valeur régionales et mondiales afin d'assurer la compétitivité du secteur et mieux positionner la Côte d'Ivoire au niveau international, notamment dans le domaine des produits manufacturés.

75. En matière d'intégration régionale, la Côte d'Ivoire aspire à tirer avantage de son dynamisme économique et de sa forte croissance pour accroître sa part de marché au niveau régional. Pour ce faire, elle devra continuer à nouer des partenariats stratégiques.
76. Par ailleurs, le Gouvernement ambitionne d'entreprendre des réformes structurelles de grandes ampleurs pour attirer des investissements directs étrangers pour stimuler la technologie et l'innovation, tout en veillant à ce qu'il contribue à une croissance inclusive. Dans cette perspective, le Gouvernement reliera les champions nationaux aux investisseurs internationaux dans l'optique d'accroître le contenu local dans les projets d'investissements.
77. De même, conformément aux conclusions de l'étude diagnostic du secteur privé pays de la Banque Mondiale, le Gouvernement entend mettre en œuvre des interventions prioritaires en vue de lever les cinq (05) contraintes transversales identifiées : (i) le déficit d'accès au financement ; (ii) le déficit de transport et de logistique ; (iii) le déficit de connectivité numérique ; (iv) le déficit de compétences ; et (v) le climat des affaires. Ces interventions prioritaires porteront entre autres sur l'accès au financement, les frais de transport, la connectivité numérique, les compétences et l'environnement des affaires.
78. En ce qui concerne l'**accès au financement**, les actions porteront sur : (i) la financiarisation de l'économie à travers une incitation accrue à l'épargne ; (ii) l'accroissement du taux de pénétration des services financiers numériques ; (iii) l'amélioration du financement de l'agriculture et ; (iv) le développement des marchés financiers en vue d'un financement à long terme.
79. S'agissant des **frais de transport**, les interventions sont relatives à : (i) l'amélioration de l'efficacité dans les ports ; (ii) la normalisation de l'industrie du camionnage ; (iii) le renouvellement de la flotte ; (iv) le renforcement de la concurrence par la libéralisation de la livraison des conteneurs et ; (v) la modernisation du réseau principal de haut débit au niveau national.
80. Pour ce qui est de la **connectivité numérique**, il sera question d'adresser les problématiques liées à : (i) l'amélioration de la connectivité numérique et ; (ii) la promotion de la concurrence dans les services numériques en vue de réduire les coûts de connectivité.
81. Relativement aux **compétences**, le Gouvernement envisage l'amélioration : (i) des résultats d'apprentissage ; (ii) de l'accès pour le secteur privé à des ressources humaines compétentes ; (iii) de la formation technique et professionnelle et ; (iv) de la compétence des enseignants.
1. S'agissant de l'**environnement des affaires**, il est question de procéder à : (i) la simplification des processus pour augmenter la formalisation ; (ii) la réforme du code fiscal pour encourager la formalisation et ; (iii) la révision de la politique de concurrence en vue notamment de renforcer le rôle des autorités nationales de la concurrence.
82. **Capital humain et promotion de l'emploi** : Pour le développement du capital humain en adéquation avec les besoins de l'économie, l'Etat vise à disposer d'un capital de jeunes, bien formés avec des compétences de niveau international à l'instar des pays comparateurs tels que la Malaisie et le Vietnam.
83. A cette fin, le Gouvernement entend développer des stratégies pour assurer une meilleure acquisition de connaissances, de compétences fondamentales,

professionnelles et fonctionnelles des élèves, apprenants et étudiants. A cet effet, il est escompté que les élèves, les apprenants et les étudiants acquièrent les compétences fondamentales, professionnelles et fonctionnelles attendues. L'Etat poursuivra les efforts pour renforcer : (i) l'équité du système, notamment entre filles et garçons, pauvres et non pauvres, et zones urbaines et rurales ; (ii) l'efficacité du système - sa capacité à donner les meilleurs produits à moindre coût et ; (iii) l'adéquation de la formation aux besoins présents et futurs des employeurs.

84. L'Etat poursuivra sa politique d'accroissement et d'amélioration de l'offre d'éducation par la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures scolaires et universitaires dans le respect des cartes scolaires et universitaires. Il continuera ses efforts dans le recrutement des enseignants et des personnels d'encadrement tout en améliorant les mesures d'accompagnement.
85. En matière d'emploi et de travail, l'ambition est de promouvoir l'accès à un emploi productif, décent et durable pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap.
2. Il s'agira de s'attaquer à la précarité de l'emploi par (i) le renforcement de la gouvernance du marché du travail ; (ii) l'amélioration du climat des affaires favorables à la création d'emplois décents et ; (iii) la mise en œuvre de programme d'insertion visant le renforcement des compétences des jeunes et leur employabilité. Ces stratégies auront pour effet, la réduction substantielle du taux combiné de chômage, du sous-emploi lié au temps de travail et de la main-d'œuvre potentielle. Ainsi, cet indicateur se situerait en 2025 à 10% contre 21,30% en 2019.
86. En ce qui concerne le renforcement de la gouvernance du marché de l'emploi et du travail, il sera créé l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF). C'est un outil d'aide à la décision, contribuant à la définition, à l'évaluation et à l'amélioration des mesures de politique de l'emploi, et du dialogue social. En outre l'Etat veillera à l'application des procédures, des règles et normes de travail décent au profit des travailleurs, des employeurs et des institutions nationales.
87. Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs et des structures en charge du travail devrait faire partie des interventions de l'Etat à travers : (i) la construction d'un Institut de santé et de sécurité au travail ; (ii) la construction, la réhabilitation et l'équipement des services en charge du travail et ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs du secteur travail aux procédures, règles et normes du travail décent.
3. Ensuite, des efforts devraient être déployés pour la création d'emplois et d'opportunités d'emplois en faveur des jeunes. A ce titre, l'Etat entend étendre les programmes de développement des compétences, d'accompagnement à l'emploi salarié, d'appui à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat à une cible plus importante de jeunes demandeurs d'emploi.
88. **Promotion de l'investissement et développement du secteur privé :** Le secteur privé se présente comme l'un des moteurs de la croissance économique en Côte d'Ivoire au cours ces dernières années. Les nombreux partenariats publics-privés l'attestent aisément. C'est pourquoi le Gouvernement s'est fixé pour objectif primordial d'encourager et d'accroître davantage l'investissement privé, de promouvoir l'entrepreneuriat national, de capter également les investissements directs étrangers afin de créer des opportunités d'emplois pour une population sans cesse croissante, et réduire ainsi les inégalités territoriales. Il s'agira de promouvoir le développement du secteur privé à travers le développement d'un tissu de PME nationales qui deviendront progressivement des « champions nationaux », capables de conquérir des marchés dans la sous-région, au niveau continental et mondial.

89. Pour ce faire, la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes, dans le respect de l'équilibre spatial, devrait être accélérée. Elle passera par la réduction significative des coûts des facteurs en vue de faciliter la mise en place d'un ensemble d'infrastructures physique et immatérielle de soutien à l'investissement.
90. Le renforcement de la contribution du secteur privé à la croissance requiert donc un accroissement du financement privé de l'investissement public à travers notamment des mécanismes renforcés de Partenariat Public-Privé et une mobilisation des financements pour l'économie à travers la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'en faire un véritable levier du financement des différents secteurs porteurs de croissance. Cela passe également par : (i) la réforme du cadre institutionnel du secteur de la microfinance pour améliorer les conditions d'accès au crédit et assurer la protection des emprunteurs et ; (ii) l'accroissement des financements pour les entrepreneurs, les PME et PMI au sens large, à travers le renforcement du système de garanties et de sûretés financières, et les services d'assurance des risques financiers. De plus, ce volet comprend l'appui à l'interconnexion des marchés financiers ivoiriens avec les marchés financiers internationaux et régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Afrique de l'Est et Afrique Australe).
91. Cette stratégie s'appuie également sur : (i) le développement de l'épargne contractuelle de long terme et la mobilisation de l'épargne auprès des systèmes d'assurance retraite public et privé ; (ii) le développement de l'épargne immobilier afin de soutenir le financement du secteur ; (iii) la mobilisation de l'épargne de court terme des ménages, notamment à travers les opérateurs de Mobile Money ; (iv) le développement de nouveaux produits et services financiers innovants, l'extension de la base des investisseurs et l'introduction de nouveaux acteurs financiers et ; (v) le renforcement de l'inclusion financière grâce à de nouvelles solutions de bancarisation notamment les banques digitales, et le système des correspondants bancaires.
92. **Les infrastructures.** Le développement des infrastructures à la mesure des ambitions de transformation structurelle de l'économie et du développement social nécessite des programmes conjugués dans tous les domaines. En effet, la qualité des infrastructures est un facteur majeur d'accroissement de la compétitivité d'une économie, car il offre un environnement des affaires où les coûts de production et de transactions sont réduits, et où les interconnexions sont assurées entre les zones de production et celles de commercialisation et de consommation. Des efforts conséquents seront donc indispensables pour accroître l'offre et la qualité des infrastructures de transport, d'énergie électrique, d'eau potable, et de télécommunications. Il s'agira aussi d'aménager le territoire et de gérer les terres de façon à développer les zones économiques, tout en préservant l'accès des populations et des opérateurs à la propriété foncière, le tout dans une optique de développement durable et de préservation de l'environnement.
93. **Inclusion sociale et Solidarité nationale :** A travers le développement social inclusif et solidaire des populations, la lutte contre la pauvreté et les diverses formes de marginalisation économiques et sociales au cours de la période programmatique sera accélérée. Il devra assurer l'accès des plus démunis à un minimum de revenu monétaire et mettre l'accent sur les stratégies qui permettent aux populations concernées d'être autonomes.
94. Ainsi, la production de la richesse nationale devra être inclusive et ses fruits bien répartis au sein de la population afin que la croissance se traduise par l'amélioration des revenus et des conditions de vie. Il s'agira d'accroître la participation de toutes les couches sociales - notamment les femmes, les jeunes, les pauvres et les marginalisés - au développement économique, ce à travers d'une part l'éducation et

la formation, et d'autre part, des stratégies spécifiques d'inclusion économique, notamment l'accès à la terre et au crédit.

95. Les efforts pour réduire les difficultés d'accès des populations aux services essentiels seront également poursuivis et élargis à d'autres domaines notamment dans le domaine de la protection sociale. Ainsi, la couverture maladie universelle, les filets sociaux productifs et la réponse vigoureuse en direction des couches vulnérables face à la crise sanitaire seront poursuivis et intensifiés de nature à réduire la vulnérabilité des couches fragiles et améliorer ainsi leur cadre de vie.
96. Cet axe offre également des stratégies et programmes pour renforcer l'offre et la qualité des services de santé et ses capacités à gérer les épidémies et les pandémies, notamment la Covid-19 et à réduire les mortalités maternelle, infantile et infanto-juvénile qui restent importantes. Pour cela, l'État devra intensifier : (i) la construction et l'équipement de nouveaux centres de santé ; (ii) l'amélioration des plateaux techniques des centres de santé ; (iii) l'amélioration de la qualité des soins et ; (iii) l'opérationnalisation efficiente de la Couverture Maladie Universelle (CMU) pour faciliter à tous l'accès aux soins.
97. **Le développement régional, à travers l'accélération de la décentralisation, la création de pôles économiques compétitifs** dans les régions du pays et le renforcement d'infrastructures structurantes, reste un chantier majeur. La création de ses pôles vise à réduire les disparités régionales par des investissements importants, le développement d'infrastructures et un ciblage spatial des investissements sociaux adaptés à la vocation des potentialités et des besoins des différentes régions. Ces actions permettront d'accélérer le développement socioéconomique harmonieux de toutes les régions sur la base de leurs atouts naturels et culturels.
98. Ce développement reposera sur l'élaboration d'un kit de développement régional, comprenant l'ensemble des infrastructures, services et Administrations requis pour un Chef-lieu de région et pour un Chef-lieu de Département. Un plan stratégique comprenant des programmes qui devraient assurer une répartition plus équilibrée de la population sur le territoire, et une distribution plus équitable des activités économiques et des services essentiels sera indispensable pour une mise en œuvre efficace de la stratégie de développement régional. Ce plan met également en exergue des stratégies de développement des infrastructures et des services sociaux dans chaque région ainsi que la gestion décentralisée de ces services afin de mieux les rapprocher des populations.
99. Par ailleurs, la correction des disparités régionales constitue un instrument clé pour promouvoir la cohésion socio-politique et la paix sociale. Elle permettrait de réduire les congestions dans les zones urbaines, notamment dans la capitale économique. En effet, la prospérité accrue dans les régions permet de juguler les sentiments d'exclusion et de consolider ainsi la concorde et la paix sociale.
100. **La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique :** La stratégie prévoit développer une conscience citoyenne en matière d'environnement et de promotion du développement durable. Il sera également question de renforcer la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que la lutte contre les effets du changement climatique.
101. **Le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle** devraient permettre de disposer d'institutions solides, d'une Administration efficace et d'assurer le rayonnement de la Cote d'Ivoire à l'international. Les efforts du Gouvernement permettront d'apporter les réponses idoines aux défis majeurs relatifs à l'organisation et l'exercice du pouvoir ; l'organisation et l'usage des forces de défense et de sécurité de l'Etat ; l'application

des lois et la protection des droits ; l'organisation et la gestion de l'Administration pour la fourniture efficace des biens et services publics de qualité et la gestion des systèmes de production et de redistribution des richesses.

102. De plus, la transformation culturelle des acteurs publics et privés, permettra d'imprégner tous les ivoiriens d'une culture renforcée de la responsabilité individuelle et collective, de la redevabilité, de la performance, du respect du prochain et de la chose publique, d'un sens aigu de l'intérêt général et de la solidarité, de l'empathie, de la justice, et un dévouement au service de la communauté et du pays. La promotion de la bonne gouvernance nécessite de consolider les institutions démocratiques, renforcer l'État de droit, promouvoir des valeurs et une culture de responsabilité et de redevabilité, de diligence et d'efficacité pour le succès des programmes publics.
103. **La transformation digitale de l'administration** est nécessaire pour la croissance économique du pays et bénéfique pour l'ensemble de la population ivoirienne. En consacrant moins de temps à des activités de gestion, les agents de l'État peuvent se concentrer sur le cœur de leur métier : le lien avec les administrés. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire doit poursuivre et accélérer la mise en place d'actions visant à doter les agents de l'État de services numériques pertinents au regard de leurs activités et de leur métier, et à leur transmettre les connaissances nécessaires pour leur permettre d'utiliser pleinement les outils numériques. Tous les ministères et structures de l'État disposeront d'un site Internet régulièrement mis à jour et compatible avec tous les modes de consultation et seront activement présents sur les médias sociaux. Tout cela créera un écosystème dynamique permettant de lutter contre les lourdeurs administratives et de réduire la corruption.
104. **La lutte contre la corruption** : la corruption entrave sérieusement les performances des administrations. Plusieurs mesures spécifiques sont préconisées, au nombre desquelles : (i) l'instauration de sanctions exemplaires envers les faits de corruption du quotidien dans l'Administration ; (ii) l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie ; (iii) l'établissement de règles transparentes de passation de marchés publics aux fins de garantir des appels d'offres ouverts et concurrentiels ; (iv) l'enseignement de l'éthique de l'action publique et de la déontologie administrative dans toutes les structures de formation des agents publics ; (v) la divulgation de standards de service pour que les usagers du service public puissent savoir le délai normal pour obtenir un document administratif, le montant qu'ils vont devoir payer et les procédures à suivre.
105. Ces stratégies permettront de consolider les acquis des expériences de la mise en œuvre de deux plans quinquennaux (PND 2012-2015 et PND 2016-2020). Alors que le premier plan a permis de restaurer l'économie après une décennie d'instabilité, le second plan a consolidé la croissance économique retrouvée avec une emphase portée sur l'inclusion du développement en vue de la réduction de la pauvreté et des inégalités.
106. **Ce troisième plan, PND 2021-2025 s'inscrit** dans la vision globale de réduction de la pauvreté en la ramenant dans les proportions des périodes glorieuses de l'économie ivoirienne. A ce titre, il mettra l'accent sur les orientations stratégiques suivantes :
 - (i) la création d'emplois décents au profit des populations. Les secteurs à fort potentiel d'emploi comme l'agriculture et le secteur manufacturier seront privilégiés ;
 - (ii) le développement d'infrastructures adéquates et de qualité ;
 - (iii) la recherche d'un développement équilibré entre régions se focalisera sur la mise en œuvre de grappes industrielles. Ainsi, la Côte d'Ivoire pourra changer durablement son panier de biens exportés avec un accroissement substantiel des

- produits manufacturés, indispensables à tirer meilleur parti de l'échange international ;
- (iv) la conquête des marchés sous-régionaux pour tirer profit de la dynamique du libre-échange au niveau du continent africain fondée sur la zone de libre-échange continentale (ZLECAf) ;
 - (v) le perfectionnement des systèmes d'éducation et de santé afin d'améliorer son capital humain et sa compétitivité et de tirer un plus grand avantage de l'économie de l'information ;
 - (vi) un climat social apaisé, gage de la réussite du modèle de transformation économique et social. ;
 - (vii) la définition d'un cadre global de gouvernance qui préserve l'environnement, l'aménagement du territoire et favorise la liberté d'entreprise et l'émulation de la créativité des citoyens.

III. Cadre macroéconomique

107. Le scénario de croissance retenu pour le PND 2021-2025 cible un taux de croissance économique annuel moyen de 7,65% qui repose sur plusieurs hypothèses de réussite.

III.1. Hypothèses du cadrage macroéconomique

108. Les hypothèses du cadrage macroéconomique sont les suivants :

- Porter le taux d'investissement de 23,1% du PIB en 2021 à 27,1% du PIB en 2025 dont :
 - un taux d'investissement public qui de 6,6% en moyenne sur la période 2021-2025 et ;
 - un taux d'investissement privé qui passe de 16,5% en 2021 à 20,5% en 2025.
- Réaliser un investissement global sur la période d'environ 59 000 milliards de FCFA constitué à 74% par le secteur privé soit environ 43 646,4 milliards de FCFA;
- Avoir un ICOR¹ moyen estimé à 3,4 sur la période ;
- Maintenir le pays parmi ceux ayant un risque d'endettement modéré ;
- Réaliser un déficit budgétaire de moins de 3% du PIB à partir de 2024, notamment grâce aux gains d'efficacité du système fiscal et à l'élargissement de l'assiette pour réaliser une hausse du taux de pression fiscale en moyenne annuelle de 0,2 point de pourcentage du PIB sur la période 2021-2025 ;
- Le taux de pression fiscale devrait passer de 12,2% du PIB en 2021 à 13,3% en 2025.
- Maintenir un déficit du compte courant en dessous de 5% du PIB et ;
- Accroître les Investissements Directs Etrangers (IDE) qui devront passer de 0,9% du PIB en 2021 à 2,3% en 2025.

109. Les hypothèses susmentionnées exigent des réformes ambitieuses, des transformations des modes de gestion et des programmes majeurs décrits dans le PND.

110. Dans ce contexte, l'économie tirerait profit de plusieurs projets prévus, notamment :

¹ Le ratio différentiel de capital-production est le rapport de l'investissement à la croissance qui est égal à l'inverse du produit marginal du capital. Plus l'ICOR est élevé, plus la productivité du capital ou l'efficacité marginale du capital est faible.

- Rendre disponibles des zones industrielles de qualité : Aménagement de la 1ère phase de la nouvelle zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK-24 Abidjan sur 62 hectares, Extension sur 5 autres lots pour une superficie globale 878 hectares ;
- Développer d'autres zones industrielles à Korhogo (28 hectares), Bouaké (150 hectares), Bonoua (334 hectares), Séguéla (15 hectares), Bondoukou (15 hectares) et Yamoussoukro (750 hectares) ;
- Les projets dans le secteur de l'énergie permettront d'augmenter la puissance énergétique installée de 2 229 MW en 2020 à 3 428 MW en 2025 avec les projets de constructions électriques notamment : (i) des centrales thermiques à cycle combiné CIPREL 5 (390 MW) ; AZITO 4 (253 MW) et SONGON (372 MW) ; (ii) la centrale à charbon de San-Pedro (2x350 MW) ; (iii) des centrales hydroélectriques de Grobopopoli (112 MW) et de Singrobo-Ahouaty (2x22 MW) ainsi que des centrales solaires photovoltaïques Korhogo Solaire (25 MW), Poro Power (50 MW), Boundiali (37,5 MW) et Ferké (25 MW) ;
- Le projet de production et de traitement de semences certifiées de riz en Côte d'Ivoire et du projet d'Appui à la Chaîne de Valeur du Secteur Vivrier ;
- Le Projet d'appui aux filières ananas et mangue en Côte d'Ivoire et le Programme de résilience de l'agriculture au Nord de la Côte d'Ivoire, centré sur la filière coton ;
- La poursuite des grands projets d'infrastructures et de logement. Il s'agit notamment de (i) la construction de la Tour F du Plateau ; (ii) la réalisation de Voiries Réseaux Divers pour la construction de logements sociaux et économiques ; (iii) la réhabilitation des 250 ha de zones urbaines de logements précaires et construire 150 logements sociaux et économiques.
- Mettre en œuvre d'importants projets structurants à savoir : (i) le prolongement de l'Autoroute du Nord jusqu'à Bouaké, la réalisation de la voie de contournement d'Abidjan dénommée Y4 ; (ii) la construction du corridor Abidjan-Ouagadougou ; (iii) la construction de l'autoroute de la Côtère Abidjan-Dabou-San Pedro ; (iv) la réalisation d'un vaste programme d'études portant sur le bitumage de 2 200 Km de routes interurbaines ; (v) la réalisation du projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (2^{ème} phase) ; (vi) la réalisation de 973 km de section primaire et de 2 469 km de section secondaire pour un montant cumulé d'environ 2 238 milliards de FCFA et ; (vii) **l'aménagement autoroutier et la construction d'ouvrages** : réaliser respectivement 652 km, 33 ponts et 70 ouvrages métalliques/matières sur la même période pour un montant total d'environ 1 320 milliards de FCFA.
- Les Projets de réhabilitation des aéroports intérieurs et du développement des terminaux passagers de l'aéroport FHB, de la construction de gares routières modernes et de chemin de fer, du renforcement du parc auto et de la mise en service des lignes 1 et 2 du métro d'Abidjan ;
- Les projets de construction de onze (11) marchés de gros à Abidjan, Korhogo, Daloa, Abengourou, Man, Bongouanou, Soubré, Divo, Bondoukou, Yamoussoukro et Odienné, (ii) la construction de trente-neuf (39) centres de collecte et de groupage répartis autour de ces marchés de gros et (iii) la construction des marchés de Bouaké et Yamoussoukro (MABY) ;
- Construire de nouvelles unités de transformation de fèves de cacao du complexe industriel PK24 et San Pedro ;
- Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de Valeur de l'Anacarde en Côte d'Ivoire - Financement BIRD Enclave (création de nouvelles unités de transformation de cajou dans les villes de Séguéla (15 ha) ; Bondoukou (15 ha) et Korhogo (28 ha) avec des unités satellites dans les villes chefs-lieux de département environnants ;
- Projet d'Intégration de la Chaîne de Valeur du Cacao (Promouvoir le développement de l'agro-industrie en Côte d'Ivoire pour accélérer la transformation locale du cacao) ;

- Zone Industrielle Intégrée (Z2I) dédiée aux **unités de textile à Bouaké** (Aménagement de 100 ha- Orient International avec 2 unités en projets par UNIWAX) ;
- Développement de l'industrie automobile en Côte d'Ivoire, notamment la mise en place d'usines de montage avec la finalisation des négociations en cours avec Toyota, PSA et Renault;
- L'opérationnalisation du plan de revitalisation du secteur du tourisme (sublime Cote d'Ivoire) ;
- En matière d'Education: (i) la construction de plus de **21 000 salles de classe** dont près de 1 060 du pré-primaire, près de 12 827 classes du primaire, plus de **7 286 classes** du secondaire et ; (ii) le recrutement de 34 176 enseignants dont 29 187 du pré-primaire et primaire ainsi que de 4 989 du secondaire et ;
- En matière de Santé, la construction de **650 ESPC** et la **réhabilitation de 450 ESPC, 20 CHR, 10 HG, 3 projets pilotes de télémédecine.**

III.2. Stratégie de financement

111. Le cadrage du PND laisse apparaître un besoin de financement de 3 722 milliards FCFA en 2021, dont 900,7 milliards de FCFA restant à mobiliser. Ces besoins sont néanmoins cohérents avec les orientations agréées du plan de mobilisation des ressources pour l'année 2021, permettant de boucler l'équation de financement du PND en 2021.
- **Concernant les emprunts-projets**, un même montant de 810,8 Mds FCFA est prévu au sein du plan de mobilisation des ressources et du cadrage du PND ;
 - **Sur le marché régional**, les prévisions du PND anticipent la mobilisation de 1 303,0 milliards de FCFA sur ce marché ;
 - **Sur les marchés internationaux**, l'exécution d'une opération de réouverture obligataire qui a permis de mobiliser un montant de 850M€ (557,5 milliards de FCFA), ce à quoi se rajoute le préfinancement de 150 milliards de FCFA avec l'émission obligataire de novembre 2020, soit un total de 707,5 milliards FCFA ;
112. En ce qui concerne la stratégie de financement sur la période 2022-2025, **la Côte d'Ivoire aura recours au financement** : (i) auprès d'investisseurs internationaux ; (ii) auprès des bailleurs internationaux ; (iii) sur le marché régional et en monnaie locale ; et (iv) résultant d'autres sources.
113. Au titre du financement auprès d'investisseurs internationaux, **la Côte d'Ivoire devrait bénéficier de conditions de liquidité favorables à moyen terme, l'environnement de taux bas actuel en zone Euro et Dollar contribuant à soutenir les flux d'investissement vers les économies émergentes dans un contexte de liquidités abondantes. Les hypothèses suivantes sont retenues pour le plan de financement du PND** :
- **Pour 2022 et 2023**, la mobilisation d'un montant annuel de 500 milliards FCFA sur les marchés internationaux est envisageable, en ligne avec les montants bruts mobilisés par la Côte d'Ivoire en 2020 et 2021 ;
 - **Pour 2024 et 2025**, cette enveloppe pourrait être maintenue voire légèrement réduite, tenant compte de la stabilisation du déficit budgétaire à moins de 3.0% du PIB à fin 2023 ;

- **La ventilation entre les sources de financement obligataires et bancaires** pourra reposer sur une approche opportuniste, étant entendu que certaines banques internationales ont la capacité de prendre des expositions importantes sur la Côte d'Ivoire.
114. **Pour ce qui est du financement auprès des bailleurs internationaux, un renforcement de la mobilisation des ressources auprès des institutions multilatérales et bilatérales est possible, via l'exploitation de poches de liquidités sous exploitées auprès des partenaires existants, et une diversification auprès de nouveaux acteurs du développement ou d'institutions non-partenaires.**
 115. En effet, le PND prévoit une mobilisation de ressources auprès de bailleurs internationaux de 759 milliards de FCFA sur la période 2021-2025, couvrant 23% du besoin, contre une moyenne annuelle de 852 milliards de FCFA depuis 2015, soit 36% du total sur la période.
 116. S'agissant du financement sur le marché régional et en monnaie locale, le PND prévoit la mobilisation annuelle de 1 300 à 1 500 milliards FCFA sur le marché régional sur la période 2021-2025, contre une réalisation moyenne de 1,018 milliards FCFA sur la période 2014-2020.
 117. **Le marché bancaire régional affiche une croissance nominale moyenne de l'ordre de 12% par an depuis 2014, et de 15% pour les banques ivoiriennes. Les objectifs de mobilisation peuvent donc s'inscrire dans une dynamique croissante, sans renforcer l'exposition relative du secteur bancaire à l'administration centrale (les créances nettes des banques ivoiriennes sur l'administration centrales atteignaient 20% du total des actifs à fin 2019).**
 118. **Par ailleurs, des solutions de financement en monnaie locale « offshore » auprès d'investisseurs internationaux seront envisagées. Il s'agirait à titre indicatif d'émissions obligataires placées auprès d'investisseurs institutionnels internationaux, libellées en FCFA, mais réglées en « devise dure » (Euro ou Dollar), et possiblement cotées sur une bourse internationale. Un montant indicatif annuel de 50 à 150 milliards de FCFA pourrait ainsi être mobilisé sur la période du PND par de tels instruments.**

III.3. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

119. Le besoin de financement public du PND 2021-2025 se situerait à 21 110,3 milliards de FCFA. Ce besoin devrait être comblé par un recours sur le marché financier pour le remboursement du capital des amortissements à hauteur de 11 774,7 milliards dont 5 191,5 milliards sur le marché extérieur et 6 583,2 milliards de FCFA sur le marché régional.
120. Il en résulterait un financement à mobiliser au cours du Groupe consultatif de 9 335,6 milliards de FCFA dont 3 113,3 milliards sont déjà acquis ou identifiés pour les emprunts projets. Le financement à rechercher se situe donc à 6 222,3 milliards de FCFA.
121. A fin mai 2021, l'analyse de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire indique que le risque de surendettement est modéré.
122. Tous les indicateurs d'endettement extérieur de solvabilité (Valeur Actuelle de la dette extérieure/PIB et Valeur Actuelle de la dette extérieure/Exportations) demeurent en dessous de leurs seuils respectifs sur la période 2021-2031. Par contre, le ratio service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires dépasse son seuil de référence (18%) et se situe en 2025 à 18,62 %.

Tableau 1: Financement public du PND

Années	2021	2022	2023	2024	2025	Cumul période
Solde budgétaire	-2 131,7	-1 916,8	-1 674,3	-1 453,5	-1 603,9	-8 780,2
Solde de Sécurités Sociales	102,9	135,6	194,6	253,9	291,6	978,5
Solde budgétaire Corrigé	-2 234,6	-2 052,4	-1 868,9	-1 707,4	-1 895,5	-9 758,7
Variation nette des exigibles	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-125,0
Service de la dette	-2 229,6	-3 070,6	-3 415,9	-3 894,8	-3 261,1	-15 872,1
<i>Capital</i>	1 462,4	2 063,8	2 434,3	2 949,9	2 316,2	11 226,6
<i>Interêts</i>	767,3	1 006,8	981,6	944,9	944,9	4 645,5
Besoin de financement	-3 722,0	-4 141,1	-4 328,1	-4 682,3	-4 236,7	-21 110,3
Financement	3 722,0	4 141,1	4 328,1	4 682,3	4 236,7	21 110,3
Financement sur le marché	2 010,5	2 063,8	2 434,3	2 949,9	2 316,2	11 774,7
<i>Eurobonds</i>	707,5	908,1	1 058,9	1 065,5	866,5	4 606,5
<i>Prêts internationaux</i>		123,8	158,2	173,5	129,5	585,0
<i>Marché régional</i>	1 303,0	1 031,9	1 217,1	1 711,0	1 320,3	6 583,2
Groupe consultative	1 711,5	2 077,4	1 893,9	1 732,4	1 920,5	9 335,6
<i>Emprunt-projet</i>	810,8	848,3	644,0	566,2	1 052,8	3 922,2
<i>Financement à rechercher</i>	900,7	1 229,1	1 249,8	1 166,1	867,7	5 413,4

Source : MEF/FGTCP/DDP, MEF/DGE/DPPSE

123. La République de Côte d'Ivoire souhaite procéder à l'émission d'un nouvel Eurobond de type ESG (Environnemental, Social, de Gouvernance) à hauteur de 1 milliard d'euros (ou d'équivalent en dollar US), dans la droite ligne des objectifs d'innovation et de diversification. Cette opération se justifie par l'accroissement du besoin de financement en lien avec l'impact prolongé de la crise du Covid-19 et des efforts nécessaires pour soutenir le plan de relance.
124. Suite à la mise à jour du cadrage macroéconomique lors de la récente mission du Fonds Monétaire International, une Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) été réalisée à partir des hypothèses du PND 2021-2025 suivantes :
- Un encours provisoire de la dette à fin 2020 estimé à 16 802,3 milliards de francs CFA (47,6% PIB) ;
 - Un taux de croissance du PIB réel de 7,7% en moyenne sur la période 2021-2025 contre 7,65% lors de la dernière AVD de février 2021 ;
 - Un déficit budgétaire de 3,9% PIB en moyenne sur la période 2021-2025 contre 3,4 lors du dernier exercice d'AVD ;
 - Un taux de pression fiscale de 12,7% PIB en moyenne sur la période 2021-2025, contre 13,3% lors de la dernière AVD ;
 - Des exportations de 23,5% PIB en moyenne sur la période 2021-2025 ;
 - Et une émission de type *ESG* à hauteur de 1 milliards d'euros en lieu et place d'une opération de rachat du reliquat des souches d'eurobond 2024 et 2025 pour un montant total d'environ 440 millions d'euros aux mêmes conditions que la dernière émission d'eurobond réalisée en novembre 2020.
125. Sur la base des résultats de cet exercice, il ressort que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est modéré au cours de la période 2021-2041 avec un dépassement de seuil en 2025, soit de 18,62%.
126. A fin 2020, l'analyse de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire indique que le risque de surendettement est modéré. Tous les ratios retenus se situent, sur toute la

période d'analyse, en dessous des seuils fixés, excepté le ratio service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires.

127. En effet, tous les indicateurs d'endettement extérieur de solvabilité (Valeur Actuelle de la dette extérieure/PIB et Valeur Actuelle de la dette extérieure/Exportations) demeurent en dessous de leurs seuils respectifs sur la période 2021-2031.
128. Le niveau le plus élevé du ratio valeur actuelle de la dette extérieure /PIB observé sur la période de projection est de 30,8% en 2021 contre un plafond de 40%, soit une marge de 9,2 points. Le ratio valeur actuelle de la dette extérieure sur exportations de biens et services est resté en deçà du seuil de 180% avec un maximum de 147,6% constaté en 2021.
129. Aussi, le ratio service de la dette extérieure sur exportations de biens et services demeure en dessous de son seuil en passant de 8,3% en 2021 à 6,7% en 2031.
130. Toutefois, il importe de souligner que le ratio service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires dépasse son seuil en 2025 pour atteindre respectivement 18,62%.
131. Compte tenu des contraintes liées aux marges d'absorption des chocs, les recommandations portent essentiellement sur l'amélioration des ratios de liquidité. Ainsi, le Gouvernement devra :
 - poursuivre la mise en œuvre des mesures visant la relance de la production des biens et services afin de contrer les effets de la COVID-19 ;
 - accélérer l'intégration des recettes des entreprises publiques dans le TOFE ;
 - poursuivre le développement du marché financier local afin de réduire le recours au marché international ;
 - négocier les meilleures conditions de financement tout en privilégiant les financements semi-concessionnels ;
 - poursuivre la mise en œuvre des réformes visant à réduire le déficit primaire par l'augmentation des recettes budgétaires et;
 - accorder un accent particulier à la transformation des produits agricoles d'exportation en vue de leur meilleure valorisation.
132. Par ailleurs en vue d'augmenter la capacité d'endettement de la Côte d'Ivoire au regard de la classification Banque Mondiale/FMI, il serait indiqué de :
 - poursuivre les efforts en vue d'améliorer le score du CPIA ;
 - améliorer le niveau des réserves communautaires de change à travers une démarche régionale visant à réduire les importations de biens et services tout en maintenant les efforts de croissance des exportations surtout de produits finis.

Graphique 1: Indicateurs de viabilité de la dette sur la base de l'encours de la dette à fin 2020



Source : Simulations de la Commission Technique du CNDP

IV. Réformes clés et conditions de réussite de la mise en œuvre du PND

133. La réussite de la mise en œuvre du PND nécessite des réformes majeures dans certains secteurs porteurs de croissance. Ces réformes constituent des conditions générales transversales et portent également sur le dispositif de préparation des projets.

Au niveau des réformes

- Mener une politique volontariste en matière d'investissement dans les secteurs stratégiques à travers notamment le recours aux partenariats publics privés et le développement de grappes industrielles ;
- Accroître significativement le recouvrement des recettes intérieures ;
- Améliorer la capacité d'absorption des projets d'investissements ;
- Rationaliser les dépenses publiques et assurer leur efficacité ;
- Renforcer le capital humain et les infrastructures ;
- Accélérer les réformes structurelles de grandes ampleurs, notamment l'identification de la population et des entreprises, l'immatriculation et la sécurisation du foncier, la modernisation de l'administration, la formalisation et la digitalisation de l'économie ;
- Mener des actions en faveur de l'accroissement du financement de l'économie ;
- Achever la digitalisation complète des régies financières et les interconnecter au plus tard en 2023 ;

- Réviser les procédures d'exécution des dépenses pour éliminer les goulots d'étranglement en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption et ;
- Rendre obligatoire l'usage du numéro de l'identifiant unique des entreprises au plus tard fin 2021 et l'identifiant unique des personnes physiques au plus tard fin 2022.

Au niveau du dispositif de préparation des projets

- Réformer le Fonds d'études en vue de la conduite diligente dès la première année de mise en œuvre des études de faisabilité de l'ensemble du portefeuille projet du PND 2021-2025 avec un fonds dédié au PPP et des études en vue des réformes majeures
- Renforcer le dispositif d'élaboration et de contrôle des études techniques en vue de l'amélioration de la préparation des projets.

V. Cadre de gouvernance

134. Dans son nouveau rôle de promoteur de la transformation, l'Etat jouera un rôle actif dans l'identification, l'organisation et l'accompagnement des secteurs porteurs de croissance inclusive. Il s'agit de développer un Etat volontariste, clairvoyant et empathique, doté d'une Administration proactive, diligente et efficiente, qui organise le secteur productif, désigne des secteurs et champions pour la transformation économique, et accompagne le secteur privé national, dont les paysans et les PME/PMI, dans cet effort, et qui est organisé pour bien planifier, exécuter et réaliser les priorités de développement. De façon plus spécifique, les mesures suivantes seront prises :

- Renforcer le pilotage stratégique du développement et inscrire la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBSE) au cœur de la Politique de Développement ;
- Assurer la cohérence entre le PND, le PIP, le Budget et le PAP, en adoptant le PIP en Conseil des Ministres après une élaboration selon un processus itératif ouvert et la mise en œuvre d'une analyse de cohérence du Budget avec le PIP avant son examen en Conseil des Ministres ;
- Adopter l'ensemble des textes encadrant les processus de planification, de programmation, de Budgétisation et de suivi évaluation en vue de garantir l'alignement entre les outils de planification, de programmation et de budgétisation ;
- Renforcer le suivi-évaluation et instaurer une conférence des réalisations chaque année en février pour présenter le bilan des réalisations sur base évidence ;
- Renforcer l'implication des populations en partageant la déclinaison régionale du PND, du PIP et du Budget chaque année avec les populations dans les régions en prévision et en réalisation ;
- Réviser l'ossature des contrats de performance en fixant des objectifs à tous les acteurs de la chaîne d'exécution des dépenses, en plus des premiers responsables de projets ;
- Développer une plateforme informatique permettant de renseigner et de consulter les réalisations du PND ;
- Procéder au renforcement de la coordination et du pilotage stratégique de la conception et de la mise en œuvre des projets ;
- Mettre en place des agences d'exécution par grappe ou grands secteurs de portefeuille de projets structurants ;

- Évaluer la mise en œuvre effective des réformes de l'Administration et des réformes structurelles ;
- Organiser et regrouper les entreprises privées au sein des grappes ciblées jugées porteuses de croissance pour intensifier la coopération intra et intersectorielle, coordonner les plans d'investissement et de production, et de ce fait densifier les interrelations, le commerce et la croissance ;
- Désigner des secteurs de transformation (les 'grappes' prioritaires) et organiser le processus d'intégration ;
- Organiser les opérateurs dans les secteurs désignés, les inciter à travailler en partenariat et en synergie pour accélérer l'intégration verticale, et faciliter leur accès aux moyens de production (capitaux financiers, capital humain), et aux marchés ;
- Assumer le rôle de pourvoyeur des services productifs essentiels pour soutenir les secteurs de transformation, et rehausser la compétitivité globale de l'économie en renforçant les infrastructures et services essentiels, et en assurant le développement social ;
- Poursuivre les financements des investissements structurants à travers les PPP. Cette approche pourra être généralisée à presque tous les domaines d'infrastructures : transports, énergie, éducation, santé, etc ;
- Promouvoir l'aptitude culturelle des fonctionnaires et agents de l'État à faire diligence et à performer à la mesure des attentes du développement et des populations ;
- Institutionnaliser et généraliser la pratique des contrats de performance, qui permettent de bien identifier les activités et les livrables, de responsabiliser les agents, de compenser les performants et sanctionner les contre-performances.

Dispositif institutionnel de Suivi-Evaluation

135. Le dispositif institutionnel comprendra d'une part, les organes de pilotage stratégique et de validation et d'autre par les organes chargés de l'animation entre les divers acteurs de développement.
136. Il sera constitué des organes suivants : (i) le Comité de Pilotage (CP) ; (ii) le Comité Technique (CT) ; (iii) le Secrétariat Technique de Suivi et ; (v) les Comités Régionaux ou Locaux.
137. Le **Delivery Unit** est une unité rattachée au Comité de Pilotage (CP) qui suit l'état d'avancement dans la mise en œuvre des réformes clés. Il travaille en étroite collaboration avec toutes les unités sur les questions relatives aux programmes et opérations. Il rend compte au délégué représentant le Comité Technique au Comité de Pilotage pour la levée des goulots d'étranglement et la prise de décisions rapides en liaison avec le Secrétariat Technique de Suivi du PND.
138. Des groupes de travail sectoriels conjoints comprenant les points focaux des ministères, les membres des partenaires au développement, le secteur privé et la société civile seront mis en place. Les membres des groupes de travail des Partenaires Techniques et Financiers intégreront les groupes de travail.
139. La communication sur la mise en œuvre du PND se fera trimestriellement à travers une communication en Conseil des Ministres. Une plateforme de suivi sera créée et permettra de disposer en temps réel des informations factuelles sur la mise en œuvre du PND. Le suivi des cadres de travail et de concertation se fera à travers trois types de revues : (i) la revue annuelle ; (ii) les revues sectorielles et ; (iii) les revues régionales.

Annexe 1: Indicateurs d'impacts du PND 2021-2025

N°	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE		OBJECTIF 2023	OBJECTIF 2025
		Année	Valeur		
AGRICULTURE					
1	Taux d'autosuffisance en riz	2020	60%	80%	100%
2	Taux de broyage du cacao (première transformation)	2019	33,3%	42%	50%
3	Taux de pertes post-récoltes	2020	30%	10%	2%
INDUSTRIE					
4	Part du secteur manufacturier dans le PIB	2019	10,90%	13%	15%
5	Taux de croissance du secteur industriel	2019	9,7%	12%	14%
MINES ET GEOLOGIE					
6	Production d'or brut (tonnes)	2020	38,56	44	46
EDUCATION					
7	Taux d'alphabétisation des 15 ans et +	2018	58,42%	–	65%
8	Taux d'achèvement au primaire	2019	82,2%	94%	100%
9	Taux d'achèvement au 2nd cycle du secondaire (Général)	2020	36,6%	42,5%	42,5%
EMPLOI					
10	Taux d'emploi informel	2018	88,40%	85,40%	83,70%
11	Taux de chômage	2017	3,30%	3,00%	3,00%
12	Taux combiné de chômage, du sous-emploi lié au temps de travail et de la main-d'œuvre potentielle	2017	20,20%	–	15,00%
POPULATION					
13	Espérance de vie à la naissance	2018	57 ans	60 ans	62 ans
14	Indice d'inégalité de Genre (IIG)	2018	0,657	–	0,3
15	Taux de pauvreté	2018	39,4%	–	31,5%
ENERGIE					
16	Taux d'accès à l'électricité	2019	94%	99%	100%
17	Taux de couverture des localités en électricité	2020	80%	90%	100%
INFRASTRUCTURES					
18	Linéaire de routes revêtues	2020	7 500 km	9 000 km	10 000 km
HYDRAULIQUE					
19	Taux d'accès à une source d'eau potable	2019	84%	92%	96%
SANTE & NUTRITION					
20	Proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un établissement sanitaire	2018	69%	76%	80%
21	Prévalence de la sous-alimentation	2018	10,8%	9,8%	9,5%
22	Taux d'utilisation des services de santé	2019	49,5%	60,4%	65,8%
23	Taux de mortalité infanto-juvénile	2016	96‰	74,7‰	60,5‰

24	Taux de mortalité maternelle (100 000 NV)	2012	614	374,8	315
25	Taux de prévalence contraceptive	2018	22,6%	32,15%	36%
26	Niveau d'atteinte des 95 95 95 pour le VIH par la Côte d'Ivoire	2019	1er 95 : 79% 2eme 95 : 63% 3eme 95 : 45%	1er 95 : 88,6% 2eme 95 : 82,2% ; 3eme 95 : 75%	1er 95 : 95% 2eme 95 : 95% 3eme 95 : 95%
PROTECTION SOCIALE					
27	Taux de couverture de la CMU	2019	17%	–	50%
28	Proportion d'enfants (F, G) âges de 5-17 ans engagés dans le travail des enfants	2016	31,3%	–	15%
EAUX ET FORÊTS					
29	Taux de couverture forestière nationale	2015	11%	14%	17%
GOUVERNANCE					
30	Indice de perception de la corruption (IPC)	2019	35	43	50
ECONOMIE					
31	PIB par habitant	2020	1736 USD	–	2240 USD
32	Taux de croissance du PIB réel	2019	1,8%	–	9,7%
33	Taux de Pression fiscale	2019	11,9%	–	14,6%
34	Ratio Dette/PIB	2019	44,1%	–	44,4%
35	Taux d'investissement	2019	21,1%	–	25%
AFFAIRES ETRANGERES					
36	Part des IDE dans le PIB	2020	0,9%	–	2,4%
37	Part de la Côte d'Ivoire dans les exportations mondiales	2020	0,056%	0,058%	0,059%

Source : MPD